

Règlement du jeu concours « Concours Tricot Aiguillezmoi.com »

L'entreprise Coopérative Pollen Scop organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 9 janvier au 20 février 2012 inclus. Le concours s'adresse à toute personne physique résidant en France Métropolitaine. Il consiste à se créer un compte sur le site www.aiguillezmoi.com, à présenter ses réalisations dans la rubrique « Réalisations / Tricot » et à noter les fils à tricoter et les livres dans les rubriques « Avis Produits / Fils à tricoter » et « Avis Produits / Médias ».

Plus les membres participent au site, plus ils ont de chances de remporter un lot. Il sera attribué un seul lot par participant.

Les gagnants seront désignés par tirage au sort, organisé dans la semaine suivant la date de fin du concours. Les gagnants seront avisés par courrier électronique.

Article 1 – Organisateur

La Société Pollen Scop organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, par Internet, nommé « Concours Tricot Aiguillezmoi.com » du 9 janvier au 20 février 2012 inclus.

Article 2 – Participation

L'inscription à ce jeu concours est ouverte à toute personne résidant en France Métropolitaine.

Ne seront pas prises en considération les candidatures des gagnants dont les coordonnées seront incomplètes, incompréhensibles, adressées après les délais prévus ou non conformes aux dispositions générales du présent règlement.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs.

Article 3 – Comment participer ?

La participation au jeu se fait exclusivement par Internet sur le site : www.aiguillezmoi.com.

Article 4 – Comment jouer ?

Pour participer au jeu, il est obligatoire de s'identifier en ligne sur le site : www.aiguillezmoi.com entre le 9 janvier et le 20 février 2012 inclus. Le participant est invité à présenter ses réalisations dans la rubrique réalisations / tricot et à déposer des avis sur les fils à tricoter et les médias dans les rubriques « Avis Produits / Fils à tricoter » et « Avis Produits / Médias ».

Article 5 – Comment gagner ?

Toutes les personnes ayant présenté des réalisations en tricot et / ou déposé des avis sur des fils à tricoter et des médias seront sélectionnées pour le tirage au sort. La liste des contributions en lice pour le tirage est disponible ici www.aiguillezmoi.com/concours_tricot

Ce tirage au sort sera doté des lots suivants:

- **1^{er} lot** : Lot complet aiguilles et crochet en bambou : 16 paires d'aiguilles bambou longueur 35 cm (diamètre 2,5 à 20), 6 paires d'aiguilles bambou longueur 40 cm (diamètre 3,5 à 6) et 14 paires de crochets bambou (diamètre 3 à 12), valeur 211 €
- **2^{ème} lot** : 10 pelotes de qualité "Big Wool" de Rowan (pelotes de 100 g, 100 % laine mérinos), coloris "concrete", pour réaliser le pull "Cable Sweater", valeur 165 €
- **3^{ème} lot** : 1 pochette pour aiguilles, valeur 35 €
- **4^{ème} lot** : 1 kit complet : fiche cartonnée du modèle "Esprit Folk le tablier", Laine n°5 de chez Fonty, 6 boutons, 1 paire d'aiguilles en bambou (taille à choisir par le/la gagnant(e)), valeur 30 €
- **5^{ème} lot** : 6 écheveaux de fil à tricoter Agneline, Pastorale, Drailles ou Naturlaines (qualité et coloris à choisir par le/la gagnant(e)), valeur 25,8 €
- **6^{ème} lot** : Une valisette comprenant un livre de tricot (Les Tricots de Coco), une paire d'aiguille et une pelote Plassard, valeur 25 €
- **7^{ème} lot** : 1 lot de 5 fiches tricot au choix, valeur 20 €
- **8^{ème} lot** : Le livre "Patrons de Tricot", valeur 20 €
- **9^{ème} lot** : Le livre "150 motifs à crocheter et tricoter", valeur 18 €
- **10^{ème} lot** : Le livre "Tendre Tricot", valeur 16 €
- **11^{ème} lot** : Le livre "Tricot - Mes Secrets de fabrication", valeur 12,50 €
- **12^{ème} lot** : Le livre "Tricot - Mes Secrets de fabrication", valeur 12,50 €
- **13^{ème} lot** : Le livre "Tricot - Mes Secrets de fabrication", valeur 12,50 €
- **14^{ème} lot** : Le livre "Tricot - Mes Secrets de fabrication", valeur 12,50 €
- **15^{ème} lot** : Le livre "Tricot - Mes Secrets de fabrication", valeur 12,50 €

Les gagnants, en cas de refus de bénéficier du lot, ne pourront prétendre à aucun autre lot, ni aucune contrepartie financière.

Tous les participants remporteront un bon d'achat de 7 euros à partir de 30 euros d'achats à valoir sur le site internet www.phildar.fr, offert par la société Phildar.

Chaque gagnant sera informé par courrier électronique. Les dotations sont nominatives et ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à un échange ou remplacement.

Article 6 – Protection des informations

Le destinataire des informations contenues dans le Jeu est la Société Organisatrice.

La société Pollen Scop indique aux participants que les données nominatives du questionnaire font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique qu'elle se réserve le droit d'exploiter.

Article 7 - Publicité des gagnants

Du seul fait de sa participation, chaque gagnant autorise l'organisateur à utiliser son nom sur le site www.aiguillezmoi.com sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

Article 8 – Jeu sans obligation d'achat

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par courrier envoyé à l'adresse suivante : Pollen Scop - 6-8 rue Georges Couderc - 07200 Aubenas

Le timbre de la demande de règlement sera remboursé au tarif lent en vigueur.

Pour les participants utilisant un canal Internet excluant abonnement câble, ADSL ou forfait, les coûts de connexion engagés pour la participation au Jeu seront remboursés sur la base de 3 minutes, selon le tarif France Télécom en vigueur « heures creuses » lors de la demande et dans la limite d'une partie, sur justificatif de son fournisseur d'accès, en indiquant ses nom, prénom, adresse ainsi qu'en joignant un relevé d'identité bancaire.

Chaque remboursement sera limité à un par foyer (même nom, même adresse postale).

Article 9 – Dépôt légal et copie du règlement

Le présent règlement est déposé chez Maîtres MOLHO MASSART MISRAHI RIBOULET BRUN VEQUE, huissiers de justice à LYON 2ème – 31, rue Grenette et consultable en ligne sur leur site : www.huissiers-lyon-31grenette.com

Article 10 – Acceptation du règlement

Toute participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.